

Le piratage informatique de plus en plus pénalisé - 1/2

Selon les derniers chiffres qui ressortent de l'enquête menée par la société Jupiter Media, le nombre d'utilisateurs compromis dans des échanges illégaux de fichiers musicaux sur le Net est en train d'exploser littéralement. Comme tout le monde le sais : graver c'est illégal, mais jusqu'à quel prix ?

Ces statistiques révèlent que 39% d'internautes ayant une connexion haut débit téléchargent illégalement de la musique, contre 18% pour ceux équipés d'une connexion dite "lente" ; Comme le nombre de surfeurs se laissant amadouer par l'ADSL augmente également considérablement, en France (voir cette news) comme ailleurs, le nombre de fichiers mis en partage augmente lui aussi, inexorablement. Nul doute que les compagnies comme la RIAA ou la MPAA doivent commencer à s'arracher les cheveux, quand on sait les moyens qu'ils mettent en œuvre pour stopper le partage de fichiers illégaux sur le Net.

Malgré cela, certains analystes prédisent pourtant un essor important des nouveaux services permettant d'acheter les fichiers musicaux (et vidéo, d'ailleurs) que l'on souhaite télécharger. La raison est simple : beaucoup d'internautes commenceraient à être fatigués de la faible qualité sonore des fichiers musicaux disponibles en partage et se déclareraient prêts à payer une petite somme d'argent pour avoir le même fichier dans une qualité sonore optimale. Et si les grandes majors du monde musical se décarcassaient plutôt pour proposer des solutions intéressantes d'échanges de ce côté là ?...

L'industrie du disque passe à l'attaque

Le PDG d'Universal Music France, Pascal Nègre, l'industrie du disque s'apprête à emboîter le pas à la RIAA, en promettant "d'attaquer avant l'été un certain nombre d'internautes", adeptes du piratage de musique en ligne. Car, selon le patron du major, "il y a urgence".

Selon lui, les internautes français téléchargent chaque mois, et dans la plus parfaite illégalité, près de 250 millions de chansons. Un phénomène qui promet d'affecter fortement l'ensemble de la filière du disque. Au rythme où vont les choses, "nous allons devoir rendre leurs contrats à certains artistes", prévient Pascal Nègre. "Et dans les deux ans à venir, nous aurons entre 10 à 15 % d'artistes produits en moins."

Dans la ligne de mire des professionnels du disque : les FAI. "Partout où il y a du haut débit, le marché du disque s'effondre", explique Pascal Nègre. "Aujourd'hui, les internautes payent 400 millions de francs [sic !] Par mois (soit 5 milliards de francs par an) pour pouvoir simplement télécharger de la musique et des films gratuitement. De plus, les opérateurs de télécommunication et les fabricants d'informatique consacrent entre 500 et 600 millions de dollars par an à la recherche sur le peer-to-peer."

Les fai les premiers dans la ligne de mire

Et le patron d'Universal de fustiger l'attitude de France Télécom qui pratiquerait, selon lui, le DRM (Digital Right Management) à géométrie variable. D'un côté, Wanadoo fait la promotion du haut débit et, par extension, de l'utilisation des réseaux peer-to-peer d'échange de fichiers. De l'autre côté, Orange, la filiale de téléphonie mobile de France Télécom, protège comme la prunelle de ses yeux le droit d'auteurs sur le marché très lucratif du téléchargement de sonneries musicales, à 3 euros l'unité.

Pour le PDG d'Universal Music France, dont l'argumentaire semble particulièrement bien rodé, "les FAI ne devraient pas être des prestataires de tuyaux, mais plutôt des distributeurs de contenus sécurisés", sur lesquels ils toucheraient une commission. Et d'ajouter, un brin provocateur, que "le modèle économique qui fonctionne aujourd'hui, c'est le bon vieux Minitel où l'on paye pour aller chercher l'information". Une appréciation qui pourrait laisser pantois plus d'un internaute.

Le piratage informatique de plus en plus pénalisé - 2/2

Suite à cela, les FAI menacent de déconnecter les sites personnels

Hasard du calendrier parlementaire, c'est au moment où une loi sur les soins psychiques agite les psychothérapeutes que les FAI se lancent dans une thérapie de groupe. AOL France, 9 Telecom, Free, Noos, Club Internet, UPC, Wanadoo, Télé 2, INTER PC, l'Association des fournisseurs d'accès à Internet (AFA) s'était donné rendez-vous chez Tiscali France, mardi matin, pour une lecture alarmiste de certaines dispositions de la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LEN).

Dans le collimateur, encore et toujours la responsabilité des prestataires techniques (qui doivent estimer eux-mêmes si des contenus sont illicites et prendre les mesures nécessaires pour empêcher leur accès), la possibilité pour un juge d'imposer un filtrage, et "le courrier électronique désacralisé", puisque les députés lui ont refusé le statut de correspondance privée.

"Imposer aux hébergeurs un blocage a priori des contenus, affirme Stéphane Marcovitch, c'est une première." A chacun son commentaire : "véritable catastrophe" (Wanadoo), "une défiance particulièrement choquante" (Tele 2), "un total délire" (Free), "économiquement, des contraintes aberrantes" (InterPC), "un dysfonctionnement de la concertation" (Noos)... Tous refusent le métier de juges qu'on leur impose de fait. Par principe. Et parce que ça coûte cher, d'aller tout surveiller.

L'industrie du disque se voit dans l'obligation d'ouvrir un site web

Un site web mais qui sert à quoi ? Ce site a pour objectif de faire réduire le taux de piratage dans notre pays.

A travers différents témoignages d'artistes, promusicfrance.com aborde, sous un aspect pédagogique, la lutte contre le piratage musical. Et tord le cou aux idées reçues sur la "grande illusion" de la musique gratuite.

Comment vivre de sa musique ? Comment créer une chanson ? A qui appartient la musique ? Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la musique, sans jamais oser le demander... Se trouve sur PromusicFrance.com.

Pour tenter d'endiguer le piratage sur Internet, les professionnels de la musique (artistes, producteurs et distributeurs) ont décidé de communiquer de la façon la plus pédagogique qui soit : en ouvrant un site Internet.

Le visiteur y découvrira les avis éclairés sur la piraterie de Lorie, Peter Gabriel, Missy Elliott, Brian Wilson, Nathasha Saint-Pier, Sacha Distel ou encore Hubert-Félix Thiéfaine. Un rien désabusé, le chanteur explique avoir bien songé "à bloquer l'A 36 tout seul avec une banderole, mais ils en ont rien à cirer, les consciencieux consommateurs, d'une manif de chanteur, surtout d'un chanteur qui passe même pas dans leur télé". Avant d'assimiler la piraterie à "la mort d'une certaine forme de culture. Pour moi, le mot graveur vient de l'anglais "grave" (prononcez grève !) : la tombe, le tombeau !", Poursuit-il.